RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N° 14/2026 « MCH2 – Répartition entre les patrimoines financier et administratif – Complément »

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mesdames Laurence Micheli et Ruth Muller et Messieurs Nicolas Fuchs, Quentin Hostettler, Felix Mann, Justin Tardy et Adrian Marti, s'est réunie le 12 octobre en présence de Monsieur le Syndic Aurel Matthey, Madame la Municipale Anne-Christine Gilléron et Monsieur le Municipal François Delay, pour statuer sur le préavis municipal n° 14/2026. Elle déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

La CoFin a, comme d'habitude, envoyé à la Municipalité préalablement à la séance une liste de questions. Lors de ladite séance les représentants de la Municipalité ont répondu à nos questions et demandes de clarification, et nous tenons à les remercier pour leurs explications et leur travail dans l'élaboration de ce préavis.

La Commission tient à formuler les observations suivantes :

Un premier préavis (n° 02/2026) relatif à ce sujet dans le cadre de MCH2 vous a été présenté lors de la séance du Conseil du 23 février dernier.
Au cours de l'année, trois incohérences ont toutefois été constatées.

Il s'agit :
- des terrains communaux
- de l'alpage du Pré-de-l'Haut
- du chalet au Pré-de-l'Haut

Il est dès lors nécessaire de procéder, dans le bilan, à un transfert du patrimoine financier vers le patrimoine administratif.
Cette modification mineure constitue une adaptation technique conforme aux principes de MCH2 et n'entraîne aucune incidence financière pour la Commune.

CONCLUSIONS

La CoFin, à l'unanimité, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis N° 14/2026 intitulé « MCH2 – Répartition entre les patrimoines financier et administratif – Complément », selon les conclusions présentées par la Municipalité.

Hautemorges, le 16 octobre 2026

Felix Mann
(Président de la Cofin)

Adrian Marti
(rapporteur)